Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_09-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°2
DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 Avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 02 Avril 2026.

Etaient présent :

Messieurs : BALLAHMER Lounis, BOURDON Fabien, GOYAT David, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, LECLERE Loïc, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Mesdames : BARTHELEMY Christine, BERNARD Martine, BLEAUMELEN Marie-Thérèse, BREMAUD Brigitte, GUENOLE Claudie, GUEZENNEC Emmanuelle, LE REUN Jessica, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, TANGUY Dominique, ZILLER Fanny.

Absents :

Monsieur ANGEBAUD Roger a donné procuration à Monsieur LE DISSEZ Mordiern.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 22
Nombre d'absents : 01
Nombre de procurations : 01
Nombre de votants : 23

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_09-DE

2026-04-07-09

FIXATION DU NOMBRE DE COMMISSIONS ET NOMBRE D'ELUS PAR COMMISSIONS

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, la Maire, Claudie GUÉNOLÉ, conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose de constituer 5 (cinq) commissions municipales, dont il convient de déterminer les représentants au nombre de 7 (sept) titulaires et 6 (six) suppléants.

Il est proposé les commissions suivantes :

- Economie locale, tourisme, culture, vie associative et langue bretonne ;
- Aménagement, revitalisation du centre bourg et urbanisme ;
- Travaux ;
- Social, santé et solidarité ;
- Ressources, développement durable et transition écologique

Chaque commission est composée de 7 conseillers titulaires et 6 conseillers suppléants à savoir :

- La Maire (membre de droit) ;
- 5 conseillers de l'équipe majoritaire ;
- 1 conseiller titulaire de l'équipe minoritaire ;
- 5 conseillers suppléants de l'équipe majoritaire ;
- 1 conseiller suppléant de l'équipe minoritaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide le nombre des commissions détaillé ci-dessus ;
- Valide le nombre d'élu dans chaque commission comme détaillé ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 07 Avril 2026.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.

